



Date 06.03.2006  
Responsable Röthlisberger Teuscher, Edith  
Service Banques/Négociants en valeurs mobilières  
Téléphone direct +41 31 322 62 17  
E-mail direct edith.roethlisberger@ebk.admin.ch  
Référence 431/2005/04095-0011  
à mentionner dans la réponse

Aux destinataires  
selon liste séparée

## **Audition**

### **Projet de circulaire Répartition des risques / Modification des projets de circulaires du 30 septembre 2005 Risques de crédit et Risques de marché**

Mesdames, Messieurs,

Le 30 septembre 2005, la Commission fédérale des banques (CFB) a lancé l'audition officielle des projets d'ordonnance et de circulaires concernant la mise en œuvre de Bâle II en Suisse. Le rapport explicatif y relatif précisait que, en sus des quatre circulaires déjà rédigées, un cinquième texte concernant la répartition des risques devait être établi durant le premier trimestre 2006 et que les exigences de fonds propres relatives aux dérivés de crédits devraient encore être revues et, cas échéant, adaptées en fonction des standards internationaux.

Dans l'intervalle, les travaux correspondants ont pu être terminés et la CFB a décidé de soumettre à une audition le projet de circulaire Répartition des risques, les modifications apportées aux projets de circulaires Risques de crédit et Risques de marché du 30 septembre 2005 ainsi que le rapport explicatif y relatif.

Nous vous invitons à nous communiquer votre prise de position, aussi sous forme électronique (courriel ou support de données électronique), d'ici au **18 avril 2006**. Nous vous prions également de nous donner expressément votre accord pour la publication de votre prise de position.



Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

## COMMISSION FÉDÉRALE DES BANQUES

Dr. Eugen Haltiner  
Président

Daniel Zuberbühler  
Directeur

### Annexes :

1. Explications de la Commission fédérale des banques concernant la circulaire Répartition des risques ainsi que les exigences de fonds propres relatives aux garanties et dérivés de crédits
2. Projet de circulaire Répartition des risques
3. Circulaire Risques de crédit / Section XIII. Garanties et dérivés de crédit (modifications apportées au projet du 30 septembre 2005)
4. Circulaire Risques de marché / Section IV. F. Dérivés de crédit (modifications apportées au projet du 30 septembre 2005)
5. Art. 98 al. 2 et 116 al. 2 OFR (modifications apportées au projet du 30 septembre 2005)

Les annexes sont également disponibles sous forme électronique sur notre site internet [www.ebk.ch](http://www.ebk.ch)



**Liste des destinataires :**

- Credit Suisse Group
- RBA-Holding
- Association suisse des banquiers (ASB)
- Banque nationale suisse (BNS)
- Union Suisse des Banques Raiffeisen
- Swiss Association of Independent Securities Dealers
- Chambre fiduciaire
- UBS AG
- Union des Banques Cantonales Suisses
- Association des banques étrangères en Suisse
- Association des banquiers privés suisses
- Association des banques suisses commerciales et de gestion